Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_07-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**07** : FINANCES – Tarifs 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le vote des tarifs de l'exercice suivant :

Il est rappelé à titre indicatif :

- Que les tarifs pour la restauration, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement, sont pour leur grande majorité arrêtés chaque année par le Maire, sur proposition de la commission « Enfance, jeunesse et éducation », ou par délibération spécifique du conseil municipal.
- Que les tarifs du multi-accueil sont déterminés par la CAF et le quotient familial
- Et que les tarifs de la Médiathèque sont alignés sur ceux des tarifs fixés pour le pôle bleu des médiathèques en réseau de GMVA.

Il est proposé de modifier et d'apporter des précisions sur les tarifs suivants :

•Location de matériel : création d'un tarif jour au-delà de 72 H
•Ajout d'un coût impression (même tarif que les photocopies)
•Prise en compte du créneau 17h-18h pour l'Espace Roger Le Studer
•Jardins familiaux : création location à la demie-parcelle,
•Ajout de tarifs complémentaires de location pour du Poulpe (en lien avec la commission « Culture et patrimoine » du 10 novembre 2025).

Pour les autres tarifs il est majoritairement proposé une **évolution globale de l'ordre de 1%,** correspondant à l'augmentation du coût de la vie d'octobre 2024 à octobre 2025 à l'exception des cautions pour les locations de salles notamment. (Application d'un arrondi au dixième).

DESIGNATION I-SERVICES	2026 Tarifs arrondis	2025 Tarifs arrondis
A-Restauration ; B-Accueil Périscolaire ; C-ACM (Accueil Collectif de Mineur) : tarifs approuvés chaque année par arrêté du maire ou par délibération spécifique du conseil municipal.		
D-Multi-accueil : Tarifs déterminés par la CAF et le quotient familial.		
E- PHOTOCOPIES OU IMPRESSIONS- ACCUEIL MAIRIE MEDIATHEQUE		
Format A4 recto en noir et blanc	0,20 €	0,20 €
Format A4 recto-verso en noir et blanc	0,40 €	0,40 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_07-DE

Format A3 recto en noir et blanc	0,40 €	0,40 €
Format A3 recto-verso en noir et blanc	0,90 €	0,80 €
Format A4 recto couleur MEDIATHEQUE	0,30 €	0,30 €
Format A4 recto-verso couleur MEDIATHEQUE	0,60 €	
Format A3 recto couleur MEDIATHEQUE	0,60 €	
Format A3 recto-verso couleur MEDIATHEQUE	1,20 €	
Gratuité pour les demandeurs d'emplois dans leur démarche de recherche		
Demi-tarif pour les associations de Plescop		
F-MEDIATHEQUE - ABONNEMENT		
1) ABONNEMENT	**STATU QUO**	
Jeunes de 0 à 18 ans	Gratuit	Gratuit
Adulte individuel	10,00 €	10 €
Collectivités plescopaises (écoles, multi-accueil, service jeunesse, assistantes maternelles, associations)	Gratuit	Gratuit
Collectivités payantes (plescopaises et non plescopaises) (EPSMS, Crèche les Chérubins, Résidence Vivea)	20,00 €	20 €
Situation sociale particulière (minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants)	Gratuit	Gratuit
Courts séjours (résidence secondaire, vacanciers)	5,00 €	5 €
Non Plescopais – Extérieurs au pôle bleu	10,00 €	10,00 €
Remplacement d'une carte perdue ou volée	Prix coûtant	Prix coûtant
II-LOCATIONS		
A - LOCATION MATERIEL		
Aux particuliers plescopais et aux entreprises plescopaises		
table (1 plateau + 2 tréteaux)-Aucun transport n'est assuré par les services municipaux **(forfait 72 H)**	6,00 €	5,70 €
table (1 plateau + 2 tréteau x)-Tarif jour au-delà du forfait 72 H	**1,90 €**	
banc-_UNITE_Aucun transport n'est assuré par les services municipaux **(forfait 72 H)**	1,20 €	1,20 €
banc_UNITE-Tarif jour au-delà du forfait 72 H	**0,40 €**	
Aux associations plescopaises		
Valise de sonorisation portable (location à la journée)	12,80 €	12,60 €
Valise de sonorisation portable : caution	300,00 €	300,00 €
Location minibus Visiocom	0,12 €/km	0,11 €/km
B - LOCATION DES SALLES COMMUNALES		
Salle Espace Roger Le Studer - rue du Stade - TOUTE HEURE COMMENCEE EST DUE		
Particuliers domiciliés à PLESCOP ou associations plescopaises à caractère professionnel ou lucratif ou entreprises plescopaises ou ayant une antenne sur la commune		
Tarif horaire pour les locations comprises dans le créneau 9h00-18h00	30,00 €	30 €
Forfait pour les locations comprises dans le créneau 18h00-1h00	192,00 €	190,00 €
Caution demandée à la remise des clés	**500,00 €**	500,00 €
Personne ou association ou entreprise extérieure à la commune,	-	-
Tarif horaire pour les locations comprises dans le créneau 9h00-18h00	61,00 €	60 €
Forfait pour les locations comprises dans le créneau 18h00-1h00	404,00 €	400,00 €
Caution demandée à la remise des clés	**800,00 €**	800,00 €
Associations Plescopaises à but non lucratif	**Gratuit**	**Gratuit**
Salle polyvalente - Rue du Stade		
Particuliers domiciliés à Plescop, Entreprises plescopaises ou ayant une antenne sur la commune		
Forfait location pour le créneau 9h00-1h00 (ménage à la charge du demandeur)	869,00 €	860,00 €
Caution demandée à la remise des clés	*Double du tarif appliqué*	*Double du tarif appliqué*
Location de la sonorisation à la journée.	121,00 €	120,00 €
Caution sonorisation de la salle polyvalente demandée à la remise des clés	300,00 €	300,00 €
Aux associations plescopaises		
Participation aux frais de fonctionnement de la 1ère et 2ème manifestation avec ou sans entrée payante		
Salle polyvalente n°1 et annexe (repas, fest noz, etc..)	56,00 €	55,00 €
Ensemble de la salle et annexes (repas, fest noz, etc..)	73,00 €	72,00 €
Forfait de location pour le créneau 9h00-1h00 dès la 3ème manifestation avec ou sans entrée payante	323,00 €	320,00 €
Caution demandée à la remise des clés	320,00 €	320,00 €
Location de la sonorisation à la journée (manifestations diverses, assemblée générale)	18,10 €	17,90 €
Caution sonorisation demandée à la remise des clés	300,00 €	300,00 €
Particuliers ou assocation ou organisme extérieur à la commune	-	-
Forfait location pour le créneau 9h00-1h00	1 313,00 €	1 300,00 €

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_07-DE

Caution demandée à la remise des clés	*Double du tarif appliqué*	*Double du tarif appliqué*
Location de sonorisation à la journée	123,00 €	122,00 €
Caution sonorisation de la salle polyvalente demandée à la remise des clés	300,00 €	300,00 €
LOCATION		
LE POULPE		
Location salle de spectacle avec accès loges, toilettes, bar, tisanerie, hall		

La prise en charge du SSIAP, obligatoire lors de l'organisation d'un évènement dans un ERP recevant du public est assurée par le loueur.
La venue d'un technicien n'est pas obligatoire, grâce notamment au mode « salle autonome », permettant d'avoir accès à 3 micros, à un système de diffusion sonore, à un éclairage de la scène personnalisable et à un vidéoprojecteur. Dans ce cas, les agents du Poulpe accompagneront le demandeur dans l'utilisation de ce mode de fonctionnement.
Toutefois, en cas de besoin d'un technicien son et lumière, le loueur devra faire faire appel au prestataire habituel de la commune ; celle-ci commandera la prestation et la refacturera au demandeur au coût réel. Les associations de la commune pourront déroger à cette disposition sous conditions

Entreprises et associations à but lucratif extérieures		
Tarif location journée > 8 heures	1 100,00 €	
Caution	1 000,00 €	
Tarif location journée ≤ 8 heures	950,00 €	950,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Tarif location demi-journée (≤ 4 heures)	550,00 €	550,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Entreprises et associations à but lucratif de la commune		
Tarif location journée > 8 heures	850,00 €	
Caution	1 000,00 €	
Tarif location journée ≤ 8 heures	750,00 €	750,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Tarif location demi-journée (≤ 4 heures)	450,00 €	450,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Associations à but non lucratif extérieures, écoles extérieures		
Tarif location journée > 8 heures	750,00 €	
Caution	1 000,00 €	
Tarif location journée ≤8 heures	650,00 €	650,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Tarif location demi-journée (≤ 4 heures)	400,00 €	400,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Associations de la commune et écoles de la commune		
Mise à disposition de la salle à titre gratuit dans le cadre des manifestations culturelles ouvertes au public dans la limite de 2 manifestations		
Forfait ménage	150,00 €	150,00 €
Au-delà de 2 manifestations culturelles ouvertes au public	323,00 €	
Forfait ménage	150,00 €	
Le forfait ménage ne sera pas appliqué si le spectacle proposé est gratuit pour le public		
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Manifestations et évènements d'intérêts public		
Mise à disposition à titre gratuit		
Forfait ménage	150,00 €	150,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Location salles La Lanterne et l'Ecume		
Tarif journée (>4 heures)	50,00 €	50,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €
Forfait ménage	30,00 €	30,00 €
Tarif demi-journée (≤ 4 heures)	35,00 €	35,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €
Forfait ménage	30,00 €	30,00 €
Location de la salle d'Arvor		
Associations extérieures à but non lucratif et entreprises plescopaises-par JOUR	89,20 €	88,40 €
C - FRAIS D'USAGE DES CHAPELLES		
Frais d'usage (chauffage, etc.) : Forfait par jour du 15 octobre n au 15 avril n+1	5,60 €	5,50 €
D - AUTRES LOCATIONS		
Jardins familiaux rue du Lavoir(coût annuel à la parcelle)	53,10 €	52,60 €
Jardins familiaux rue du Lavoir(coût annuel à la 1/2 parcelle)	30,00 €	

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_07-DE

III-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
A - DROITS DE PLACE POUR LE MARCHE BIO ET LOCAL		
TARIF PERMANENT _Sous réserve d'une demande préalable du commerçant sédentaire et d'un accord écrit du maire		
Prix par marché et par mètre linéaire (gratuité pour 2 essais)	0,61 €	0,60 €
Raccordement aux bornes électriques par marché		
TARIF PASSAGER_prix au mètre linéaire et par marché	1,58 €	1,60 €
PERMANENT ET PASSAGER-Raccordement aux bornes électriques :		
Sans équipement de cuisson, par marché	1,41 €	1,40 €
Avec équipement de cuisson (four, plaques...), par marché	3,23 €	3,20 €
B - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC		
Forfait pour les véhicules ambulants hors marché (tarif/jour sur le domaine public)	56,36 €	55,80 €
Occupation temporaire du domaine public par les commerces/m²/an	1,11 €	1,10 €
C - CIRQUES ET MANEGES		
Droit d'occupation (€/jour) payable le 1er jour	13,84 €	13,70 €
Caution (nettoyage)	150,00 €	150,00 €
D - CIMETIERE ET COLUMBARIUM		
Cimetière : nouvelle concession de 15 ans	170,10 €	168,40 €
Columbarium : case cinéraire - concession de 15 ans + plaque ouverture et fermeture	732,35 €	725,10 €
Columbarium : cavurne - concession de 15 ans + plaque ouverture et fermeture	614,38 €	608,30 €
Personnalisation de la plaque selon le règlement communal	*à la charge de la famille*	*à la charge de la famille*
Renouvellement des concessions : tombe, case cinéraire et cavurne	170,10 €	168,40 €
Jardin du souvenir : Concession 15 ans et fourniture de plaque d'identification	210,90 €	208,80 €
Jardin du souvenir : renouvellement concession 15 ans	37,20 €	36,80 €
Jardin du souvenir : frais de dispersion	Gratuit	Gratuit
E - TAXES DIVERSES		
1) Publicité		
Emplacement non éclairé (le m²)	Application du maximum légal	Application du maximum légal
Emplacement non éclairé avec dispositif phosphorescent ou fluorescent		
Emplacement éclairé par dispositif extérieur à l'emplacement ou fixe sur ce dernier		
Caisson publicitaire destiné à supporter des affiches éclairées par transparence, ainsi que pour les dispositifs lumineux installés sur toitures, murs ou balcons		
2) Taxe d'aménagement		
Ensemble du territoire	5%	5%
Abattement sur les abris de jardins	75%	75%
Applications particulières possibles en fonction du coût des équipements publics : délibérations spécifiques		

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances, et vie économique" du 10 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver les tarifs précités ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Loïc LE TRIONNAIRE

Serge LE NEILLON